



LES DÉTERMINANTS DE LA PRÉSENCE BANCAIRE ÉTRANGÈRE EN FRANCE

JEAN-MARIE BASSOUAMINA*

La théorie de l'investissement direct à l'étranger stipule que les investisseurs étrangers s'orientent généralement vers une localisation qui est caractérisée par la stabilité politique, l'existence d'une meilleure infrastructure et une ouverture financière. Plusieurs travaux (Michalet, 1980 et Davidson, 1980) ont étudié les déterminants de l'investissement direct à l'étranger des entreprises manufacturières. Ces travaux ont montré que l'investissement direct à l'étranger est déterminé par : l'accès aux produits primaires, les entraves à l'échange international, le jeu de la concurrence internationale, la perte de l'avantage technologique et l'écart des coûts salariaux. Ces déterminants sont propres à l'industrie manufacturière, et, à ce titre, ne peuvent donner une explication s'appliquant aux entreprises de services en général (Thuillier, 1988) et aux banques en particulier.

La théorie de la banque internationale (Gray et Gray, 1981, Yannopoulos, 1983 et Aliber, 1984) insiste sur la spécificité de l'activité bancaire, pour proposer une analyse des déterminants¹ de la présence bancaire à l'étranger. L'activité bancaire, contrairement aux activités manufacturières qui produisent des biens matériels, est avant tout une activité de service qui est caractérisée par l'existence d'une relation très étroite entre le prestataire (la banque) et l'utilisateur (le client)² du service bancaire. A la différence des entreprises manufacturières qui peuvent pénétrer les marchés étrangers par les exportations, la vente de licence ou l'investissement direct, les banques sont obligées d'adopter une stratégie d'implantation directe³ (création des filiales ou succursales).

* ATER à l'IUT du Havre. Laboratoire d'accueil : CERENE.

L'auteur remercie Thierry Suchère et Pascal Ricordel (Maîtres de conférences à l'IUT du Havre) de leurs précieux conseils, dans ce travail. L'auteur reste seul responsable des éventuelles erreurs subsistant dans cet article.



Malgré une littérature abondante sur les déterminants de l'investissement direct à l'étranger des entreprises multinationales et des banques, les études théoriques, concernant les déterminants de l'implantation des banques étrangères en France, ont été peu abondantes. On peut citer par exemple : les travaux de Muldur (1991 et 1993), Lemaire, Pardo et Ruffini (1990). Le premier oriente plus précisément son analyse vers une approche de barrières à l'entrée. Les seconds expliquent la présence de banques étrangères par des motivations variées, telles que : la stratégie d'accompagnement à l'étranger des entreprises de même nationalité que la banque, l'implantation sur un marché local dans le but d'acquérir un savoir-faire sur de nouveaux produits, la recherche des opérations rentables et la recherche de l'effet de taille. Ces travaux analysent les déterminants de la présence bancaire étrangère en France. Cependant, les études empiriques sur les différents aspects de l'investissement direct étranger dans la banque sont presque inexistantes. L'objet de cette étude est d'analyser les déterminants de la présence des banques étrangères en France, dans le cadre de l'application de la deuxième directive bancaire communautaire qui a instauré un nouvel environnement bancaire en France et en Europe.

L'étude de la présence des banques étrangères en France nécessite d'abord un historique de l'implantation des banques étrangères en France (première section), ensuite, une analyse des travaux empiriques sur les déterminants de l'investissement direct bancaire à l'étranger (deuxième section), notamment sur les facteurs qui ont contribué au développement des banques américaines à l'étranger, est nécessaire pour comprendre la diversité des déterminants⁴. La troisième section va fournir une description des données et variables (à partir d'un test économétrique), susceptibles d'expliquer la présence des banques étrangères en France. La quatrième section va présenter les résultats des tests statistiques.

BANQUES ÉTRANGÈRES EN FRANCE

Les investissements directs bancaires étrangers en France existent depuis le XIX^{ème} siècle, car, depuis longtemps déjà, des banques parmi les plus grandes du monde ont une présence en France. En 1860 déjà, la Hongkong and Shanghai s'installait à Lyon. En 1868, la Morgan Guaranty Trust of New York lui emboîtait le pas, à Paris cette fois, suivie peu après du Banco Bilbao. Depuis, le nombre des banques étrangères n'a cessé de croître en France, jusqu'à atteindre le chiffre de 181 en 1996 (cf. tableau n° 1).

Pendant l'entre-deux guerres, l'union syndicale des banquiers⁵ comptait parmi ses adhérents trente-huit banques étrangères, dont la majorité provenait d'un nombre limité de pays (Etats-Unis, Grande-Bretagne,

Tableau n° 1
Évolution de l'origine géographique des banques étrangères
en France de 1920 à 1996

Années	1920	1941	1950	1960	1970	1980	1985	1990	1996
Royaume-Uni	2	5	6	6	7	12	11	14	18
Allemagne	0	2	0	1	1	4	5	7	18
Italie	1	4	3	3	3	4	5	10	13
Espagne	2	5	3	3	3	10	8	11	12
Autres pays CEE	2	5	4	4	4	15	24	24	28
Total CEE	7	21	16	17	18	45	53	66	89
Suisse	0	0	2	1	3	2	4	2	10
Autres pays européens	2	4	3	3	5	4	3	5	4
Total Europe	9	25	21	21	26	51	60	79	103
USA	2	5	5	6	15	19	22	26	27
Japon	0	1	0	0	2	3	4	9	13
Reste du monde	1	5	5	5	10	51	55	53	38
Total général	12	36	31	32	53	124	141	167	181

Source : Banque de France - Direction des établissements de crédit.

Italie et Espagne). On pouvait aussi noter la présence des banques originaires de l'Europe de l'Est, parmi lesquelles : la BCEN, banque créée par les immigrés russes en 1917, puis reprise en 1925 par des capitaux soviétiques, et une banque polonaise, la Bank Polska Kasa Opiek.

Après la guerre, les implantations bancaires étrangères se sont développées en France par phases successives. La première phase correspond à l'ascension de l'euro dollar dans la décennie 60. Elle est caractérisée par le démarrage de l'expansion à l'étranger des banques américaines⁶, en raison des restrictions réglementaires et de la politique de concurrence bancaire en vigueur aux Etats-Unis⁷ à cette époque. Au cours de cette période, le nombre de banques étrangères en France est passé de 33 en 1960 à 56 en 1970. Cette expansion s'est traduite en France par l'arrivée des banques telles que : Bank of America (1955), American Express (1956), Kidder Peabody (1960), J.P. Morgan (1961), Inter-American Development Bank (1962) et Continental Bank (1968).

La deuxième phase correspond au recyclage des excédents de paiements courants qui apparaissent dans les pays producteurs de pétrole dans la décennie soixante-dix. Le recyclage des excédents de paiements courants a soutenu l'élargissement et l'amplification du mouvement d'expansion internationale des banques européennes et du Proche et Moyen Orient. Ensuite, ce recyclage a favorisé l'augmentation du nombre des banques sous contrôle étranger en France (de 56 en 1970

à 120 en 1980), qui est beaucoup plus nette pour les banques à capitaux arabes⁸. Ces dernières banques se sont implantées en France, pour la majorité, dans la deuxième moitié de la décennie 70, suite à l'érosion progressive de la suprématie de la place financière de Londres dans les activités en eurodevises au gré de l'ascension des places financières européennes comme Paris et, surtout, des places *offshore*.

Tableau n° 2
Origine géographique des succursales et des filiales
des banques étrangères présentes en France en 1996

Pays d'origine du siège social	Succursales	Filiales de banques étrangères	Banques contrôlées par des investisseurs non bancaires	Total
Allemagne	8	9	1	18
Belgique	3	6	1	10
Divers EEE	-	-	1	1
Espagne	10	2	-	12
Grèce	-	1	-	1
Italie	4	8	1	13
Luxembourg	1	-	1	2
Pays-Bas	3	2	-	5
Portugal	5	3	-	8
Royaume-Uni	11	5	2	18
Suède	1	-	-	1
EEE (sous-total)	46	36	7	89
Europe hors EEE	3	6	5	14
Amérique du Nord	6	10	11	27
Amérique du Sud	3	-	-	3
Asie	13	2	1	16
Proche et Moyen Orient	7	4	6	17
Afrique	5	4	-	9
Autres	6	-	-	6
Total	89	62	30	181

Source : Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

La troisième phase correspond à la globalisation financière dans les années 80. Elle traduit l'essoufflement des banques américaines, l'arrêt de l'implantation des banques à capitaux arabes et l'accélération de l'implantation des banques japonaises. Un nouveau pôle géographique, l'Asie du Sud-est, émerge dans la population des banques étrangères en France, avec l'augmentation du nombre de banques japonaises en France. Au cours de cette période, le nombre des banques étrangères en France est passé de 120 en 1980 à 160 en 1990⁹.



La quatrième phase correspond à la deuxième Directive bancaire communautaire de la décennie 90. Elle a donné lieu à une suppression progressive des obstacles aux échanges de services bancaires et financiers, donc à une interpénétration croissante des systèmes bancaires des pays de l'Union européenne. Ces interpénétrations ont contribué à une augmentation du nombre global des banques étrangères en France, de 141 en 1985 à 181 en 1996 (cf. tableau n° 2), soit un accroissement net de 40 banques en douze ans. Cette évolution est particulièrement sensible dans l'Union européenne où l'ensemble des Etats membres forme désormais pour les établissements de crédit un marché unique qui a été étendu en 1994 aux autres Etats parties prenantes de l'accord sur l'Espace économique européen.

*TOUR D'HORIZON DE LA LITTÉRATURE
SUR LES DÉTERMINANTS DE L'INVESTISSEMENT DIRECT
BANCAIRE À L'ÉTRANGER*

La réflexion théorique spécifique à l'investissement direct bancaire et financier, est plus que récente et repose sur l'application des théories générales de l'investissement direct étranger, qui étaient développées pour les entreprises manufacturières. La littérature suggère que les études concernant l'investissement direct bancaire à l'étranger, peuvent être comparées à l'investissement direct étranger dans les industries manufacturières (Aliber, 1976 ; Grubel, 1977 ; Gray et Gray, 1981). Les réflexions de ces auteurs mettent l'accent sur : le coût de production des titres, la réglementation bancaire, la présence des entreprises industrielles et commerciales du pays d'origine, et sur la combinaison de l'avantage à la localisation du pays avec l'avantage à l'internalisation (paradigme OLI de Dunning)¹⁰ de la firme bancaire pour expliquer la présence et le développement des banques à l'étranger.

En outre, les études empiriques qui ont été réalisées aux Etats-Unis, au Japon et en Corée (à partir des données de panel d'une période de référence), ont trouvé plusieurs facteurs significatifs à la motivation des banques pour l'investissement direct à l'étranger :

- la nécessité de fournir les services aux clients de la banque qui sont à l'étranger (Fieleke, 1977 ; Goldberg et Saunders, 1981). Les banques étrangères ont le plus souvent des relations de longue date avec les entreprises industrielles, depuis le pays d'origine. L'existence de ces relations conduit alors la banque à se rapprocher de sa clientèle à l'étranger, puisque le rôle de la banque est d'accompagner¹¹ les entreprises sur leur marché mondial, de les aider à y trouver des opportunités, de financer leurs activités et d'assurer des services locaux ;

- le volume des échanges commerciaux entre le pays d'origine et le pays d'accueil de la banque étrangère (Terrell, 1979 ; Goldberg et

Saunders, 1980). Le développement des échanges commerciaux fait naître pour des entreprises industrielles et commerciales des besoins¹² de financement, de change et de règlement. Ces besoins nécessitent l'existence d'un réseau bancaire pour opérer le règlement des ventes et des achats de marchandises ;

- le taux de change (Goldberg et Saunders, 1981 ; Hultman et McGee, 1989). La relation entre le taux de change et l'investissement direct peut être positive ou négative. Par exemple, si le dollar s'apprécie, il devient plus coûteux pour les étrangers d'investir aux Etats-Unis ;

- l'expérience des banques opérant sur le plan international (Ball et Tschoegl, 1982 ; Choi, Tschoegl et Yu, 1986). L'accès au mécanisme de compensation en devises internationales, la diversification des actifs et l'accroissement des besoins de la clientèle sont autant de mobiles qui poussent les banques à valoriser leur expérience sur les différentes places financières internationales ;

- la taille du secteur bancaire du pays d'origine de la banque étrangère (Grosse et Goldberg, 1991 ; Marashdeh, 1993). Cette taille est un indicateur qui donne une certaine mesure de l'écart financier entre le pays d'origine et le pays d'accueil des banques étrangères. Par exemple, la grande taille du secteur bancaire américain pousse les banques originaires de ce pays, à être présentes dans certains pays qui ont une faible taille de secteur bancaire ;

- la proximité géographique entre le pays d'origine et le pays d'accueil de la banque étrangère (Ruffini, 1997). Le besoin d'une présence permanente sur les marchés bancaires étrangers, devrait augmenter avec une plus grande distance entre le pays d'origine et le pays d'accueil de la banque étrangère.

ANALYSE EMPIRIQUE

Nous allons développer ci-dessous un modèle formel des déterminants de la présence des banques étrangères en France, basé sur les relations bilatérales entre le pays d'origine des banques étrangères et la France.

Ce modèle sera élaboré sur les bases des travaux de Grosse et Goldberg (1991) et de Ursacki et Vertinsky (1992). Grosse et Goldberg (1991) trouvent que la présence bancaire étrangère aux Etats-Unis par pays d'origine, est positivement corrélée avec l'investissement direct, le commerce extérieur et la taille du secteur bancaire dans le pays d'origine ; et négativement corrélée avec le risque pays et la distance. Ursacki et Vertinsky (1992) trouvent que l'investissement direct étranger et le commerce avec le pays d'origine de la banque étrangère n'ont aucune influence sur les banques étrangères au Japon et en Corée ; cependant, la distance influence l'entrée des banques étrangères dans ces pays.

Les variables telles que l'environnement réglementaire et le risque pays, mentionnées dans les travaux de Grosse et Goldberg (1991) ne seront pas modélisées dans cet article. Ce choix repose sur le fait que le risque pays n'a aucun pouvoir discriminatoire dans notre étude, parce que les pays d'origine des banques étrangères de notre échantillon sont tous des pays développés avec des positions très similaires de risque pays avec la France.

Les données rassemblées pour cette étude économétrique concernent une période allant de 1982 à 1996, pour toutes les variables et pour les neuf pays de l'échantillon (USA, Royaume-Uni, Allemagne, Japon, Espagne, Italie, Pays-Bas, Suisse et UEBl).

Dans un second temps, on a mélangé (en faisant un panel) les données de tous les pays de l'échantillon pour chaque variable explicative et pour chaque année, afin d'atteindre 135 observations.

Nous utilisons un modèle de régression multiple avec les variables suivantes :

$$Y(NBE) = C + b1(EXIMP) + b2(IDEF) + b3(TMB) + b4(DG)$$

NBE = Nombre de banques étrangères par pays d'origine,

EXIMP = exportations + importations,

IDEF = investissements directs étrangers en France,

TMB = taille du secteur bancaire dans le pays d'origine de la banque étrangère,

DG = la distance ou proximité géographique entre le pays d'origine et le pays d'accueil de la banque étrangère.

105

Nombre de banques étrangères par pays d'origine (NBE)

Dans ce genre d'études, on utilise souvent le total des actifs bancaires étrangers comme variable expliquée (Grosse et Goldberg, 1991 ; Galiatsos et Papapetrou, 1995 ; Ruffini, 1997). En raison de la non-publication des actifs des banques étrangères (par pays ou nationalité d'origine) dans les statistiques de la Commission bancaire, nous allons plutôt utiliser le nombre de banques étrangères en France comme variable expliquée (comme enregistré dans les statistiques de la Commission bancaire). Cette démarche, qui a été utilisée dans les travaux de Marashdeh (1993), a donné des résultats significatifs pour expliquer la présence bancaire étrangère en Malaisie.

L'échange bilatéral (EXIMP)

L'échange bilatéral est le total des exportations et des importations, entre la France et chaque pays d'origine de l'échantillon, mesurée annuellement en milliards de francs (comme enregistré dans les comptes de la nation).

Selon la stratégie de suivi de la clientèle à l'étranger fondée sur les activités bilatérales, les banques doivent faire face aux besoins de l'échange relatif de leur clientèle qui se lance dans les exportations et les importations avec la France.

L'investissement direct étranger (IDEF)

L'investissement direct étranger en France est mesuré annuellement en milliards de francs¹³ (comme enregistré dans les comptes de la nation). Il assure aux banques étrangères des relations d'affaires privilégiées avec des clients de même origine géographique que ces banques.

La taille du secteur bancaire du pays d'origine de la banque étrangère (TMB)

La taille du secteur bancaire des pays d'origine des banques étrangères est mesurée annuellement comme le total des dépôts à vue avec celui des dépôts à terme dans ce pays (comme enregistré par les statistiques financières internationales du FMI) et traduits en milliards de dollars au taux de change de fin d'année. Cette taille est, dans une perspective très générale, une indication de l'influence potentielle des banques provenant de ce pays. C'est aussi un indicateur qui donne une certaine mesure de l'écart financier entre le pays d'origine des banques étrangères et la France.

La distance ou la proximité géographique (DG)

La distance est déterminée par la distance d'air dans les limites nautiques de Paris à l'aéroport international principal du pays d'origine de la banque étrangère, pris à partir des données de l'Air Distance de IATA.

Les signes anticipés des variables explicatives, sont les suivants :

- l'investissement direct étranger, le commerce bilatéral (exportations + importations) et la taille du secteur bancaire du pays d'origine de la banque étrangère, sont supposés influencer positivement l'investissement direct bancaire à l'étranger, puisque les banques suivent leurs clients à l'étranger ;

- la distance peut être négativement corrélée à la présence bancaire à l'étranger, parce que la stratégie du suivi de la clientèle à l'étranger pour des distances très élevées génère des coûts importants. D'un autre côté, la distance peut être positivement corrélée à la présence des banques à l'étranger, parce que la distance est une mesure de la difficulté de contrôler les clients qui sont à l'étranger à partir du siège social de la banque.

RÉSULTATS EMPIRIQUES

Tableau n° 3
Résultats des régressions
portant sur le nombre des banques étrangères en France

Nombre des banques étrangères en France (variable expliquée) NBE		
Variables explicatives	(a)	(b)
Exportations + importations (EXIMP)	0,185322 (1,9755)**	0,190958 (2,0662)**
Investissement direct en France (IDEF)	0,030341 (0,6757)	
Taille du marché bancaire (TMB)	0,526282 (6,2437)***	0,549659 (7,1661)***
Distance géographique (DG)	-0,100316 (-1,2520)	-0,126646 (-1,6726)*
Constante	-6,12559 (-6,4132)***	-6,39074 (-6,3907)***
F - Statistique (F)	38,52***	51,42***
R2	0,53	0,53
Adjusted R2	0,54	0,54
Durbin Watson (D-W)	2,288	2,289
Nombre d'observations	135	135

***Résultats significatifs à 1 %.

**Résultats significatifs à 5 %.

* Résultats significatifs à 10 %.

107

Ces résultats montrent que le modèle explique 53 %¹⁴ de la variation du nombre des banques étrangères en France. La combinaison des différentes variables montre l'existence d'une influence spécifique des variables explicatives sur la variable expliquée, puisque le test de Fischer-Snedecor¹⁵ donne l'inégalité suivante : $F_c(38,52) > F_\alpha(2,37)$. Les coefficients estimés ont les signes anticipés, excepté l'investissement direct étranger.

Pour la première variable explicative (le commerce entre le pays d'origine et la France), on constate dans nos calculs [$tc(2,06) > t_\alpha(1,96)$], qu'elle est positivement corrélée au nombre de banques étrangères en France. Cette corrélation positive confirme l'hypothèse selon laquelle, les principaux partenaires commerciaux de la France développent une activité bancaire bilatérale dans ce pays. L'ampleur atteinte par les échanges commerciaux de la France avec l'étranger, est un des facteurs qui a poussé les banques étrangères à s'implanter en France. Ces implantations permettent aux banques étrangères de mieux suivre la totalité des opérations, et de participer au règlement des opérations commerciales entre la France et leur pays d'origine (exporta-

tions et importations). Le volume du commerce extérieur français semble avoir joué un rôle évident dans l'implantation des banques étrangères en France, puisque la majorité de ces banques exerce au moins une activité bilatérale entre le pays d'origine et la France.

La seconde variable explicative (investissement direct étranger en France) est statistiquement non significatif pour expliquer le nombre des banques étrangères en France, avec $t_c (0,68) < t_\alpha (1,66)$. Ce résultat peut s'expliquer par l'irrégularité des flux d'investissement, par une forte variabilité des montants investis d'une année à une autre.

La troisième variable explicative (taille du secteur bancaire du pays d'origine de la banque étrangère) est positivement corrélée au nombre total des banques étrangères en France sur la période 1982-1996, et est statistiquement significatif à 1 %. Plus la taille du secteur bancaire¹⁶ du pays d'origine de la banque étrangère est grande, plus les banques originaires de ce pays auront des implantations en France. Ce résultat statistique traduit bien la volonté des banques étrangères, originaires des pays ayant un système bancaire et financier très développé, de conquérir des marchés à forte rentabilité (par exemple les activités de marchés internationaux de capitaux). Une forte taille du secteur bancaire traduit un certain savoir-faire bancaire et financier (souvent source d'avantage) qui pourra être exploité en France par les banques étrangères.

Enfin, pour la quatrième variable explicative (la distance ou proximité géographique), on constate dans nos calculs qu'elle est négativement corrélée au nombre des banques étrangères en France. En faisant tourner le modèle sans l'investissement direct, on constate que la distance qui est toujours négativement corrélée au nombre de banques étrangères en France, devient statistiquement significative à 10 %. Ce résultat montre que plus la distance géographique entre la France et le pays d'origine de la banque étrangère est faible, plus une banque étrangère ouvrira une implantation en France. Ceci indique que les pays voisins de la France (par exemple les pays de l'Union européenne) auront plus d'implantation que les pays éloignés (par exemple le Japon).

Ces résultats montrent que l'accompagnement de la clientèle à l'étranger ne constitue pas le seul facteur explicatif de la présence des banques étrangères en France. A cet effet, Michalet (1980)¹⁷ considère dans ses travaux que, la logique de délocalisation des banques étrangères est en partie, une logique indépendante et autonome vis-à-vis des mouvements du capital marchandise et du capital productif. Ainsi, d'autres facteurs, tels que la conquête des marchés croissants et l'accès à des centres financiers internationaux peuvent expliquer à un moment donné, la décision des banques étrangères de s'implanter en France.

L'objet de cette étude était d'examiner les déterminants de l'implantation des banques étrangères en France de 1982 à 1996. Utilisant le



nombre de banques étrangères à la place des actifs bancaires, notre étude montre que certains déterminants (par exemple le commerce bilatéral, la taille du secteur bancaire et la distance) qui ont été vérifiés dans les autres travaux empiriques, expliquent bien la présence des banques étrangères en France. En particulier, les résultats montrent que les banques étrangères s'implantent en France pour internaliser un avantage monopolistique (les relations de clientèle et savoir-faire financier) acquis depuis le pays d'origine, dans des conditions de localisation favorables du pays d'accueil (développement des échanges internationaux de la France, la loi bancaire de 1984 et l'application de la deuxième Directive bancaire communautaire en 1993).

Nos résultats sont intéressants pour comprendre la présence des banques étrangères en France, mais surtout pour comprendre la concurrence entre les banques étrangères et les banques françaises dans les différentes activités bancaires (marchés internationaux de capitaux, bilatérales et domestiques). Les changements réglementaires de 1984 et 1989, qui ont permis aux banques étrangères d'avoir un accès plus facile au système financier français, ont augmenté la concurrence entre les banques étrangères et les banques françaises d'une part, et l'ensemble des banques en France et les établissements non bancaires (les services financiers de la Poste, la grande distribution, les compagnies d'assurance-vie et la vente par correspondance). Comme la deuxième directive bancaire communautaire permet aux banques originaires de l'Union européenne de conquérir les marchés des autres Etats par la libre prestation de services (présence sans délocalisation), on peut se poser la question de l'impact de cette nouvelle forme de conquête des marchés bancaires étrangers sur :

- le choix des activités à développer à l'étranger,
- les relations de proximité qui existent entre la banque et la clientèle dans les activités bancaires domestiques.

NOTES

1. Il s'agit principalement de la stratégie d'accompagnement à l'étranger de la clientèle (entreprises industrielles et commerciales, populations), de la conquête d'un marché en croissance, du développement des centres financiers internationaux, de la déréglementation financière, ...

2. La prestation de service bancaire doit répondre à des exigences de proximité et de contact avec la clientèle. La nécessité de la proximité résulte du fait que l'activité bancaire repose sur des relations contractuelles entre la banque et son client sur un actif monétaire et financier.

3. Depuis 1993, les banques de l'Union européenne peuvent être présentes dans les Etats membres de l'Union sans pourtant créer de nouvelles implantations : c'est la libre prestation des services.

4. La diversité des déterminants de l'investissement direct bancaire à l'étranger s'explique par la recherche d'une concordance entre les avantages monopolistiques des banques et les conditions de localisations favorables des différents pays d'accueil.

5. Elle a été remplacée par l'Association Française des Banques (AFB).
6. En 1959, 7 banques américaines de dépôts disposaient d'un réseau de 132 succursales à l'étranger. Dès 1969, elles étaient 53 avec 460 succursales. (cf. rapports annuels du Conseil du Gouverneur du Système de la Réserve Fédérale américaine, Washington D.C.).
7. Mc Fadden, Glass Steagall, Bank Merger et Bank Holding Company Acts.
8. Avec l'arrivée des banques à capitaux arabes, telles que : BCCI (1978), Arab Bank (1978) et Saudi European Bank (1979). En 1979, il y avait en France autant de banques libanaises que britanniques, avec 32 nouvelles banques arabes contre 27 originaires de la C.E.E.
9. Entre 1960 et 1980, le développement de la présence bancaire étrangère a notamment résulté de l'implantation des banques des pays membres de l'Union européenne (+31), des banques à capitaux arabes (+28) et des banques américaines (+12).
10. L'analyse de Gray (J.M.) et Gray (H.P.) est une application de la théorie éclectique de Dunning à l'industrie bancaire.
11. La banque présente à l'étranger doit aussi fournir aux entreprises de même origine qu'elle, une assistance commerciale et administrative dans la recherche des partenaires étrangers d'une part, de l'information économique, juridique et fiscale d'autre part.
12. Ces besoins correspondent généralement à :
- la réduction des risques sur positions financières et flux de trésorerie (taux, change contrepartie, règlement) ;
 - la réduction des coûts de gestion des risques, des flux et des opérations de trésorerie (financement, placement, couverture change et taux) ;
 - offrir aux clients locaux une information sur des partenaires commerciaux étrangers et sur les caractéristiques spécifiques des systèmes de paiement des différents pays impliqués dans les échanges commerciaux internationaux ;
 - la couverture des risques liés à l'éloignement de la clientèle (crédit documentaire) ;
 - la sécurité financière de l'entreprise, notamment avec l'accès aux ressources complémentaires éventuellement nécessaires à l'entreprise.
13. Compte tenu de la disponibilité des informations, nous avons utilisé les flux d'investissement direct à la place des stocks d'investissement.
14. Il existe des travaux sur les déterminants de l'implantation bancaire à l'étranger qui ont donné lieu à une valeur de R2 qui n'est pas proche de l'unité (M. SABI 1988, B. WILLIAMS 1998).
15. Le test de Fischer-Snedecor décrit l'influence spécifique des variables explicatives prises globalement sur la variable expliquée.
16. Par exemple, les banques étrangères originaires des pays tels que : les USA, le Royaume-Uni, le Japon, l'Allemagne.
17. cf. C.A. MICHALET (1980), « La transnationalisation des circuits monétaires et financiers : hypothèse de travail ». *Revue Tiers Monde*, t. XXI n° 81, janvier-mars.

BIBLIOGRAPHIE

- ALIBER R.Z. (1984), « International Banking- A Survey », *Journal of Money, Credit and Banking*, 16, novembre., pp. 661-678.
- BRIMMER A. ET DAHL F. (1975), « Growth of American International Banking : Implication for Public Policy », *Journal of Finance*, 30, mai, pp. 341-363.
- CHOI S., TSHOGL A.E., ET YU C. (1986), « Banks and the Worlds Major Financial Centers : 1970-1980 », *Weltwirtschaftliches Archiv*, 122 (1), pp. 48-64.
- Commission bancaire, Les rapports annuels de 1985 à 1996.
- DUNNING J. (1988), « The Eclectic Paradigm of International Production : A Restatement and Some Possible Extensions », *Journal of International Business Studies*, Spring, 19, pp. 1-32.



LES DÉTERMINANTS DE LA PRÉSENCE BANCAIRE ÉTRANGÈRE EN FRANCE

- FIELEKE N.S. (1977), « The Growth of U.S. Banking Abroad ; an analytical Survey », *Federal Reserve Bank of Boston Conference Series*, 18, octobre, pp. 6-40.
- GALIATOS K. ET PAPAPETROU E. (1995), « The Determinants of Foreign Banking Activity in Greece », *Research in International Business and Finance*, vol. 12, pp. 61-71.
- GOLDBERG L.G. ET SAUNDERS A. (1980), « The Causes of US Bank Expansion Overseas », *Journal of Money, Credit and Banking*, 12, pp. 630-643.
- GOLDBERG L.G. ET SAUNDERS A. (1981a), « The determinants of foreign Banking Activity in the United States », *Journal of Banking and Finance*, vol. 5, n°1, march, pp. 17-32.
- GORROZ M. (1988), « Chronologie des créations et disparitions des banques étrangères en France de 1880 à 1988 », Secrétariat général de la Commission bancaire, n°88-088, Août, Paris, 20 p.
- GRAY J.M. ET GRAY H.P. (1981), « The Multinational Bank : A Financial MNC ? », *Journal of Banking and Finance*, 5 (1), pp. 33-63.
- GROSSE R. ET GOLDBERG L.G. (1991), « Foreign Bank Activity in the United States : An Analysis by Country of Origin », *Journal of Banking and Finance*, 15, pp. 1093-1112.
- GRUBEL H.G. (1977), « A Theory of Multinational Banking », Banca Nazionale del Lavoro, *Quarterly Review*, décembre, pp. 349-363.
- HEINKEL R. ET LEVI M. (1992), « The Structure of International Banking », *Journal of International Money and Finance*, vol. 11, pp. 251-272.
- HUTTMAN C.H. ET Mc GEE R. (1989), « Factors Affecting the Foreign Banking Presence in the US », *Journal of Banking and Finance*, vol. 13, n°3, July, pp. 383-396.
- LEMAIRE J.P., PARDO C., RUFFINI P.B. (1991), « La concurrence des banques étrangères en France », Rapport au Commissariat Général au Plan, octobre.
- MARASHDEH O. (1993), « Foreign Banks Activities and Factors Affecting their Presence in Malaysia », *Asia Pacific Journal of Management*, vol. 11, n°1, pp. 113-123.
- MULDUR U. (1991), « La concurrence étrangère dans la banque française », *Revue d'Economie Financière*, n°19, hiver, pp. 9-41.
- MULDUR U. (1993), « Les Barrières à l'entrée dans le marché bancaire françaisT », *Revue d'Economie Financière*, n°27, hiver, pp. 75-121.
- RUFFINI P.B. (1997), « Foreign Direct Investment in Banking : A theoretical Perspective ans Specific Case of Korea », Colloque International *Europe-Asie : Les Enjeux de l'interdépendance*, Université du Havre, 25-26 septembre.
- SABI M. (1988), « An Application of the Theory of Foreign Investment to Multinational Banking in LDCs », *Journal of International Business Studies*, 19, Fall, pp. 433-447.
- TERRELL H.S. (1979), « US Banks in Japan and Japanese Banks in the U.S. : An Empirical Comparaison », *Federal Reserve Bank of San Francisco Economic Review*, Summer.
- THUILLIER J.P. (1988), « Les déterminants de la multinationalisation des entreprises de services ». *Revue d'Economie Industrielle* n°45, 3^{ème} trimestre, pp. 44-57.
- URSACKI T. ET VERTINSKY I. (1992), « Choice of Entry Timing and the Scale by Foreign Banks in Japan and Korea », *Journal of Banking and Finance*, 16.
- WILLIAMS B. (1998), « Factors affecting the performance of foreign-owned banks in Australia : a cross-sectional study », *Journal of Banking & Finance*, 22, pp. 197-219.
- YANNOPOULOS G. (1983), « The Growth of Transnational Banking », in M. Casson (Ed.), *The Growth of International Business* (pp. 236-257), London, Allen & Unwin.

